



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Montréal, le 12 mars 2013

Martin Houle, architecte
Directeur-fondateur, Kollektiv

Objet : Opinion concernant la rémunération des stagiaires en architecture

L'Ordre des architectes est favorable à la juste rémunération des professionnels. Cette rémunération est établie en fonction de critères précis indiqués au Code de déontologie des architectes incluant notamment l'ampleur de la commande et de la responsabilité professionnelle assumée. Les stagiaires, futurs architectes, jouent au sein des bureaux un rôle fondamental et constituent le futur de la profession. À ce titre, il importe de les responsabiliser et de les rémunérer en conséquence. L'avenir de la profession n'en sera que meilleur.

Nathalie Dion
Présidente

